

Durbuy, le 31 mars 2017



Basse Cour 13
Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

VILLE DE DURBUY
Stationnement des motos.
Communication.

A partir du 01 avril 2017, la Ville de Durbuy met en place deux solutions de stationnement spécifiques pour les motos à Durbuy Vieille Ville.

Un premier parking réservé aux motos est ainsi aménagé en bordure de l'Avenue Hubert Philippart, dans le prolongement de la place centrale (Place aux Foires), en direction de l'Anticlinal. Ce parking, équipé de barres longitudinales, pourra accueillir en sécurité une quarantaine de motos, et ce pour la moitié du tarif du stationnement des automobiles (paiement par smartphone).

Une seconde zone est spécialement affectée au stationnement des motos en rive gauche de l'Ourthe, au rond-point de la passerelle. Ce parking, également pourvu de barres longitudinales, a une capacité de 80 places et est gratuit. Il donne directement et rapidement accès au centre urbain par la passerelle piétonne.

Le stationnement des motos est interdit ailleurs dans le centre de Durbuy Vieille Ville (rue Comte Théodule d'Ursel, sur les rampes du grand pont, Place aux Foires, Parc Roi Baudouin, Avenue Hubert Philippart - en partie -, Place du Grand Anticlinal et Derrière Clairval) et la possibilité de remonter par la rampe du grand pont (côté Syndicat d'initiative et Hôtel du Vieux Pont) est supprimée.

Ce nouveau mode de gestion de la circulation et du stationnement est destiné à faire face au stationnement anarchique et envahissant constaté et à améliorer la cohabitation des motards avec les piétons et les consommateurs assis en terrasse tout en leur offrant des parkings répondant à leurs besoins.

Le Collège communal et le Syndicat d'initiative de Durbuy mettront à profit les mois d'avril, mai et juin afin d'évaluer l'efficacité de ce dispositif et de le pérenniser ou modifier au terme de ce trimestre.

Par le Collège Communal,

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX.

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS.